

Question présentée par le député :

M. Stéphane Florey

Date de dépôt : 29 septembre 2020

Question écrite urgente

Combien la nouvelle loi sur le CO₂ va-t-elle coûter aux collectivités publiques ?

Après trois ans de débats, le vote final concernant la révision totale de la loi sur le CO₂ a eu lieu le 25 septembre 2020 à Berne. Dès le départ, les principes libéraux régissant notre économie ont été ignorés par cette loi. Pourtant, le succès de la Suisse n'est pas fondé sur des lois paternalistes, mais sur la liberté et la responsabilité personnelle. Aujourd'hui encore, les progrès, y compris en matière de protection de l'environnement, sont réalisés grâce aux investissements des entreprises de taille moyenne dans les nouvelles technologies et les produits innovants.

La Suisse a accompli énormément d'efforts et a réduit ses émissions par habitant, de sorte que les objectifs climatiques de Paris pourraient être atteints d'ici 2030 sans lois supplémentaires, interdictions et autres mesures bureaucratiques qui nuisent à notre compétitivité. On le sait, le facteur principal de la hausse des émissions de CO₂ et de la moindre perception des efforts déjà accomplis est l'immigration qui amplifie les émissions de CO₂. Une problématique que méconnaît la nouvelle loi sur le CO₂.

Les coûts de cette nouvelle loi sont estimés pour la Suisse entre 30 et 40 milliards de francs : 12 centimes de plus à la pompe pour l'essence et le diesel, ce qui peut coûter à une famille 400 francs par an, le doublement de la taxe sur le CO₂ sur le mazout et le gaz, qui peut coûter 800 francs supplémentaires par an à une famille, la taxe sur les billets d'avion, qui peut coûter 500 francs supplémentaires par an à une famille.

Ces nouvelles taxes frappent une fois de plus les classes moyennes qui travaillent durement, mais impacteront également les finances des communes et des cantons.

Mes questions sont les suivantes :

- 1) ***Combien coûtera au canton de Genève l'application de la nouvelle loi fédérale sur le CO₂ ?***
- 2) ***Le canton dispose-t-il d'une estimation du coût de l'application de la nouvelle loi pour les communes genevoises ?***

Je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses.